

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/133

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – SOU DES ECOLES LAIQUES DE BELLEGARDE (SELB01)

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association SOU DES ECOLES LAIQUES DE BELLEGARDE (SELB01), tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du dimanche 15 octobre 2023 à 08h00 au dimanche 15 octobre 2023 à 18h00, au Centre Jean-Marinet, 01200 Valsershône, à l'occasion de la brocante « vide ta chambre 2023 »,

ARRETE

Article 1 : L'association SOU DES ECOLES LAIQUES DE BELLEGARDE (SELB01) est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du dimanche 15 octobre 2023 à 08h00 au dimanche 15 octobre 2023 à 18h00, au Centre Jean-Marinet, 01200 Valsershône, à l'occasion de la brocante « vide ta chambre 2023 ».

Article 2 : L'association SOU DES ECOLES LAIQUES DE BELLEGARDE (SELB01) se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 02 octobre 2023

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée
Isabelle D'OLIVEIRA



Mis en ligne le 11 novembre 2023